

Définir un cadre partagé

COMMENT ?

Négocier des accords, établir une charte informatique

La négociation d'un accord sur la mise en place et la régularisation des usages des outils numériques peut être encouragée au niveau de la structure si elle est de taille importante.

Les petites et moyennes structures peuvent, a minima, établir une charte informatique en prenant appui sur des modèles proposés par les branches.

QUELS SONT LES POINTS À ENCADRER ?

Il s'agit d'encadrer et de réguler les usages des outils numériques afin de prévenir au mieux les risques, notamment psycho-sociaux, liés à l'introduction des outils numériques expérimentés.

FICHE 11

Réguler le cloisonnement vie professionnelle et vie personnelle

- Droit à la déconnexion
- Joignabilité
- BYOD : outils numériques à usage professionnel et personnel

FICHE 12

Protéger les données personnelles

- Délégué à la protection des données (DPO)
- Gestion du recrutement, de la paie ou des carrières
- Accès aux données stockées sur les équipements individuels professionnels

FICHE 13

Encadrer le contrôle de l'activité via les systèmes numériques

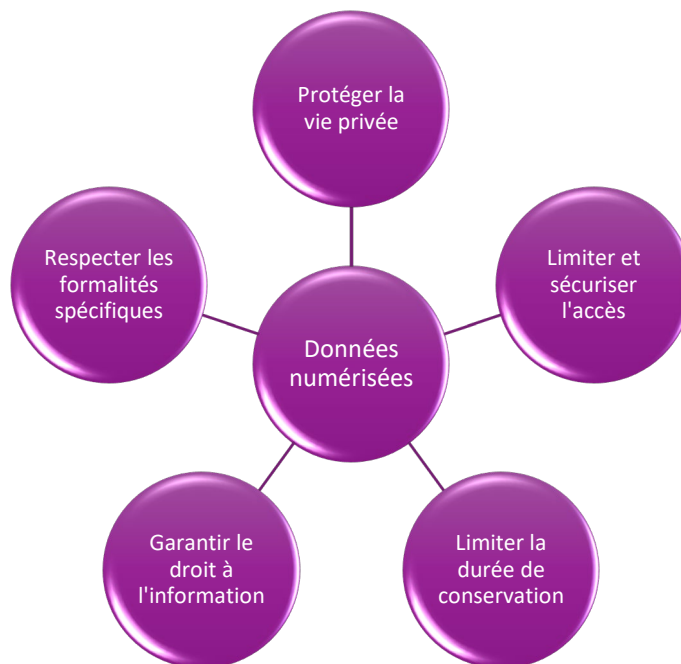
- Systèmes de surveillance
- Géolocalisation
- Ecoute et enregistrement des appels

FICHE 14

Encadrer le télétravail

- Circonstances de recours
- Modalités d'accès
- Modalités de mise en oeuvre
- Modalités d'organisation
- Conditions de réalisation

5 règles de base liées à la collecte de données numériques



Lors de la mise en place d'un outil numérique permettant la collecte de données, une étude des risques liés à la sécurité des données est recommandée voire obligatoire.

Pour une méthodologie d'étude (lien)